

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 01/10/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 7 octobre à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 01/10/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>DATE DE PUBLICATION</b> 15/10/2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Lanfranc de Panthou, Perrier, Delbecque, MM. Le Bourgeois, Deau, Gué, Joubin, Pignorel, Adjoints. Mmes Vandercamere-Desmorteux, Hérault, Grenèche, Letourneur, Roux, MM. Deloget, Courteille, Monsimier, Péru, Simon, Le Rétif, Bouchard, Fouchet, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	Mme Brioul a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier
VOTANTS : 25	Mme Le Déroff a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou M. Grelier, Mme Quesnel
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Hérault

### **OBJET : Création de poste Responsable accueil Jeunesse**

Madame La Maire propose au conseil municipal à compter du 8 octobre 2024, de créer un poste, à temps non complet, relevant des catégories B ou C sur les grades de la filière animation soit : animateur, adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe, ou adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, ou adjoint d'animation, pour effectuer les missions de responsable accueil jeunesse à raison de 28/35<sup>ème</sup>.

Ce poste est vacant suite à une disponibilité supérieure à 6 mois.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Cependant, il est aussi demandé que cet emploi permanent puisse éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 2° (contrat à durée de 1 an, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

Dans ce cas l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation, suivant son ancienneté professionnelle et devra justifier d'un BAFA, d'un BAFD ou d'un BPJEPS.

**Vu** le code général des collectivités,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le tableau des emplois,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent de responsable accueil jeunesse, à temps non complet, sur le grade d'adjoint d'animation.

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire dans les conditions énoncé ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame la maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

La Maire,

Nathalie DONATIN

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Vers-sur-Mer, Calvados. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE VERS" at the top and "(Calvados)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.